

même à la Compagnie. De plus, les divers promettant acquéreurs ci-dessus nommés sont intervenus à l'acte de vente par la Compagnie à Monsieur Villeneuve, et je leur ai payé les sommes suivantes, savoir :

F. H. Byrnes	\$ 2,948.60
A. Robillard	715.50
J. A. Aumais	1,879.40
Rennie & Dunbar	1,236.56
J. A. Parent	2,024.00
Madame Walsh	5,171.00
S. Bordeleau	2,630.00

\$16,605.06

Si l'on ajoute le montant payé à la Compagnie, soit

\$34,068.80

l'on obtient un total de

\$50,673.96

Or, la vente par M. Villeneuve à la Cité de Montréal a été faite pour le prix de

\$67,434.39

Déduisant le montant payé tel que ci-dessus, soit

50,673.96

il reste une balance de

16,760.43

qui a été payée à M. Villeneuve. L'acte de vente par M. Villeneuve a été complété le même jour que celui de la vente par la Compagnie à M. Villeneuve.

Je vous transmets copie de cette dernière vente que vous pourrez me renvoyer afin que je puisse mettre au dossier dans cette affaire, de même que les diverses promesses de vente que je vous transmets. Je vous transmets aussi neuf états de compte de la St. Lawrence Boulevard Land Co. contre les divers acquéreurs ci-dessus nommés; vous pourrez aussi me les renvoyer après que vous en aurez fini.

Votre tout dévoué,

(Signé) F. S. MACKAY,
Notaire de la Cité de Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal,

Je, soussigné, Frederick H. Byrnes, de la Cité de Montréal, et de la maison d'immeubles W. T. Heney, déclare solennellement :

Que j'ai vendu personnellement à M. Hubert Villeneuve les lots 262-702 à 718 de la paroisse du Sault-aux-Récollets ;

Que ces lots sont les mêmes que ceux vendus à la Cité de Montréal, par M. Villeneuve, et ceux-là mêmes que M. Trefflé Bastien, échevin de la Cité de Montréal, a déclaré, à une assemblée du Conseil, avoir refusés au prix de trente-deux centins par pied superficiel ;

Qu'aucune personne, propriétaire réel ou agent autorisé, n'a offert les dix-sept lots susdits à M. Trefflé Bastien au prix de 32 centins, depuis le quinze août mil neuf cent onze ;

Que M. Hector Paiement, que M. Trefflé Bastien, représente être le propriétaire desdits lots, ne possédait en eux qu'un intérêt général à titre d'actionnaire de la compagnie vendresse ;

Qu'aucun propriétaire desdits terrains n'a reçu moins de cinquante centins du prix de vente, quelques-uns mêmes ayant touché jusqu'à 90 centins.

Et je fais cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que

Furthermore the various above named prospective purchasers appeared in the deed of sale of the Company to Mr. Villeneuve, and I have paid them the following sums, viz :

F. H. Byrnes	\$ 2,948.60
A. Robillard	715.50
J. A. Aumais	1,879.40
Rennie and Dunbar	1,236.56
J. A. Parent	2,024.00
Mrs. Walsh	5,171.00
S. Bordeleau	2,630.00

\$16,605.06

If we add the amount paid to the Company, viz ..

34,068.00

We have a total of

\$50,673.96

Consequently, the sale made by Mr. Villeneuve to the City of Montreal, has been made for the price of

67,434.39

Deducting the amount paid as above, viz

50,673.96

There remains a balance of

\$16,760.43

which was paid to Mr. Villeneuve. The deed of sale by Mr. Villeneuve was made on the same day on which the Company made the sale to Mr. Villeneuve.

I beg to transmit to you a copy of the last sale which you can send back in order that I may file it with the various promises of sale which I am now transmitting to you.

I also beg to transmit to you nine statements of accounts from the St. Lawrence Boulevard Land Coy. against the various above named purchasers; you can also send them back when done with the same.

Yours truly,

(Signed) F. S. MACKAY,
Notary of the City of Montreal.

PROVINCE OF QUEBEC, District of Montreal.

I, the undersigned, Frederick H. Byrnes, of the City of Montreal and of the real estate firm of W. T. Heney, solemnly declare :

That I personally sold to Mr. Hubert Villeneuve lots Nos. 262-702 to 718 of the parish of Sault aux Recollets ;

That said lots are those that were sold to the City of Montreal, by Mr. Villeneuve, and the very ones for which Mr. Trefflé Bastien, alderman of the City of Montreal, declared at a meeting of Council, he had refused at the price of thirty two cents per foot ;

That nobody, real owner or authorized agent has offered the above said seventeen lots to Mr. Trefflé Bastien, since the fifteenth of August one thousand nine hundred and eleven at the price of 32 cents ;

That Mr. Hector Paiement, whom Mr. Trefflé Bastien, names as the owner of the said lots, had but a general interest in them, as shareholder of the Company vendor ;

That no owner of the said lands has received less than fifty cents, of the sale price, some have even been paid as much as ninety cents ;

And I make this solemn declaration believing the same to be true and knowing that it has the same force and effect as